Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 25 (1889)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — 15 JUILLET 1889.

XXVe Année. — *No 14.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Avis. — L'exposition de dessin. — La Société des amis de l'éducation du canton du Tessin. — Remarques sur le système scolaire en Angleterre. — Chronique suisse. — La musique notée et la musique chiffrée. — **Vaud :** La réélection des instituteurs. — Le City Collège de New-York. — **Jura bernois :** Chronique jurassienne. — Bibliographie.

AVIS

Sur la demande du comité directeur, les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud et de Neuchâtel accordent congé à tous les membres du corps enseignant qui se rendront à Lausanne pour le Congrès.

Un congé pareil sera accordé à tous les instituteurs fribourgeois qui en feront la demande à leur Département.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

L'EXPOSITION DE DESSIN

Nous venons compléter les renseignements sur cette exposition en annonçant que les musées scolaires de Berne et de Fribourg ont mis très obligeamment à notre disposition toutes les collections qu'ils possèdent concernant l'enseignement du dessin. Nous adressons aux directeurs de ces deux établissements: MM. Luthi et Genoud, nos plus sincères remercîments. Quelques travaux très intéressants sur le pliage et le cartonnage sont arrivés à la dernière heure de Satigny (Genève) et de Pontarlier.

On procède dans ce moment à l'installation des collections et des travaux d'élèves et tout sera prêt pour le jour de l'ouverture qui est fixée au lundi 15 courant à 8 heures du matin.

H. GRASSET.

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ÉDUCATION
du canton du Tessin.[1]

Le canton du Tessin, c'est-à-dire la contrée ainsi appelée depuis 1803, ne paraît pas avoir possédé d'école régulière avant le 17e siècle où quatre ordres religieux les somasques, les jésuites, les bénédictins et les servites furent appelés successivement à diriger des écoles latines. Il y avait à côté de ces établissements des écoles rurales dirigées par des curés ou des chapelains et où l'on apprenait à lire, écrire et calculer un peu. Encore le calcul ne s'enseignait-il qu'aux plus capables. Pas d'instruction pour le sexe féminin. Par-ci, par-là, quelques mères de famille instruisaient leurs filles. D'autres, les riches, les envoyaient aux couvents.

Pour les jeunes gens qui voulaient se vouer au sacerdoce, il y avait des séminaires à Côme, Milan; les médecins et les légistes se formaient à Bologne, à Fribourg en Brisgau; les négociants qui avaient des maisons en France y envoyaient leurs fils qui se vouaient au commerce.

La connaissance de l'allemand était nécessaire aux hommes de loi, les magistrats suisses qui jugeaient les appels parlant pour la plupart cette langue. La transformation du bailliage italien en deux républiques Lugano et Bellinzone (1798) fut l'aurore d'un meilleur avenir. Mais l'abaissement matériel et moral dans lequel avaient langui les bailliages sous la dure tutelle des cantons se fit longtemps sentir et l'émancipation de 1798 fit bientôt place aux régimes moins favorables de 1813 et de 1814. L'annexion, entre deux, du Tessin au royaume d'Italie ne changea rien à la situation. Les collèges de Lugano, Mendrisio, Bellinzone, Ascora, Pollegio n'avaient aucune influence directe sur la culture populaire.

Ce n'est qu'après 1830 que l'instruction du peuple fit un pas en avant par la publication d'une loi votée déjà en 1804, mais restée lettre morte, par la création de 8 inspecteurs et de 38 sous-inspecteurs d'écoles. Mais tout le fardeau de l'instruction pesait sur les communes jusqu'en 1835 où des subsides furent accordés aux communes pauvres pourvues d'écoles régulières. Mais beaucoup de communes n'avaient pas d'écoles. Les écoles étaient au nombre de 197 pour les garçons, de 19 pour les filles, 43 étaient mixtes. La plupart de ces écoles étaient dans la Léventine, plus avancée que les autres parties de la Suisse italienne.

Mais le premier grand promoteur de l'éducation publique dans la Léventine et le Tessin en général, c'est *Stefano Franscini* dans lequel la Suisse entière salue un véritable homme d'Etat et un esprit organisateur. C'est lui qui, avec 13 autres citoyens

[1] Aperçu historique sur le demi-siècle d'existence de cette société. 116 pages in-8.

distingués, fonda une *première société de l'instruction publique.* Un conseil de 6 membres fut nommé dans la personne des avocats Pioda, Luvini, Jauch, du chanoine Lamoni et de MM. Sommani, comme secrétaires. *(A suivre).* A. DAGUET.

REMARQUES
sur le système scolaire en Angleterre.

(Fin.)

Il m'est arrivé d'avoir la certitude morale qu'un écolier me trompait: pourtant il n'en sût jamais rien; et probablement qu'à ce jour il jouit de la conviction que son effronterie m'a fait sa dupe. Qu'est-ce que cela prouve? Que je n'avais pas le droit de mettre en doute ses paroles sans preuves matérielles. Et quoi, encore? Qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Ce qui est apparent chez ces nombreux internes des écoles anglaises laissés libres de circuler partout sans surveillance, c'est qu'ils n'abusent pas de ce droit. Pour le reste, on s'en remet à leur honneur. L'honneur d'un enfant? Sans doute; je ne sache pas d'âge auquel on puisse assigner le moment où le sentiment de l'honneur naisse, pousse et s'épanouisse comme le champignon vu aujourd'hui là où hier rien ne le laissait deviner.

La vérité, ce semble, est qu'il y a de bons et de mauvais enfants, comme il est de bons et de mauvais hommes; mais les bons sont la majorité, sans quoi la société n'existerait pas, — au moins pas sur la base d'un progrès continu, nié seulement par les philosophes qui ont oublié les faits de l'histoire universelle. Mais nous voilà loin de mon sujet: Cette fois, ce n'est pas la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau.

Le résultat de la foi en l'honneur des jeunes gens est simplement splendide. Le très grand nombre des collégiens anglais s'étudient à ne rien faire qui les conduise au mépris d'eux-mêmes. Ils ont élevé le respect de soi à la hauteur d'une institution. Le mensonge, par dessus tout, leur fait horreur. J'ai connu, ailleurs, des écoles où un élève se dérobant à une punition par un mensonge s'attirait l'admiration de ses camarades pour son habileté : ici, tout le monde le tiendrait à l'écart, comme la bête galeuse qu'il est. Ce n'est pas à dire que le cas ne se soit pas présenté; mais ceux qui ont passé par cette sorte d'excommunication n'en ont pas vanté les charmes outre mesure.

On voit les conséquences d'un tel système. Les élèves n'ont plus motif à former des coalitions contre le maître. Leur sentiment de ce qui est juste ou non les empêche de soutenir l'un des leurs uniquement de ce fait; leur dignité leur défend toute disposition collusoire; bien plus, ils approuveront cordialement une action coercitive de l'autorité scolaire. Au besoin, même, ils prendront pratiquement en main les intérêts du maître. Ceci n'est pas du roman, ni un conte de Berquin. Dans l'école où je suis et qui n'est pas, tant s'en faut, une des meilleures d'Angleterre, un de mes collègues s'était entendu répondre de façon impertinente. En regard d'un mensonge, ce délit n'est rien. Cependant, j'entendis par hasard un des camarades du délinquant promettre à celui-ci une bonne correction à la première occasion où son *inconvenance* (sic) y donnerait lieu.

Par exemple, il faut être bien sûr d'avoir le droit pour soi en punissant, et ne pas s'accorder généreusement l'infaillibilité qu'on dénie au pape;

car le même amour de la justice qui les fait soutenir un maître contre l'un d'eux, fera soutenir aux élèves l'un d'eux en face de tous les maîtres réunis. Seulement, les choses se passeront avec calme : une protestation collective, et, s'il n'y est pas fait droit, une froideur très marquée, apprendront bien à l'autorité qu'elle a pris la mauvaise voie. Ce qui signifie retrait de la confiance accordée au maître, et perte de la bonne influence qu'il pouvait avoir : on ne reçoit aucun conseil de qui l'on sait n'être pas juste.

Mais remarquez, cela en vaut le temps, comment le jeune Anglais subit une peine méritée. Et notez aussi que les punitions corporelles sont en vigueur dans son pays. — Je ne fais point l'apologie du système : j'en constate l'existence. — Après avoir souffert pour sa niaiserie, et ce sans souci d'effet théâtral, l'élève ne gardera pas l'ombre d'un ressentiment envers son maître. Pourquoi en aurait-il ? Il a cassé des pots, il lui paraît naturel d'en payer le montant. Il essayera de ne plus s'y faire prendre ; voilà tout.

Est-ce que j'enjolive ? Je n'y vois aucune nécessité : la vérité, comme le disait quelqu'un, est encore la chose la plus étonnante au monde. Et puis, que gagnerais-je à le faire ? De prompts démentis : denrée toujours difficile à digérer, si l'on parvient à l'avaler.

Il saute aux yeux qu'on doive trouver des différences dans le niveau moral entre les écoles publiques et les écoles privées de l'Angleterre. Dans ces dernières, le maître est un peu à la merci de ses élèves, du nombre desquels dépendent ses ressources. Il sait, pour s'y être buté souvent, le pouvoir des enfants sur leurs parents, et fait de la prudence la vertu cardinale. Eh ! bien, même là se voient, quoiqu'à un moindre degré, les traits de caractère mentionnés plus haut.

Ce qui tend aussi à rapprocher maîtres et élèves, ce sont les jeux athlétiques, On a écrit assez sur ce sujet, pour qu'il ne soit pas superflu d'y revenir. Mais on en avait surtout noté les bons effets physiques et moraux, (les internats anglais ne sont pas comme la généralité des internats français des endroits favorables à l'éclosion et au développement du vice) sans trop toucher la question qui nous occupe. Pourtant, c'est dans les jeux que maîtres et élèves se trouvent sur un pied d'égalité absolument remarquable, si l'on se rappelle l'absence de familiarités de mauvais goût du côté des derniers. Quant aux premiers, lorsque, en raison de leur âge ou de toute autre cause, ils ne prennent pas une part active à ces exercices bienfaisants, le vif intérêt qu'ils y témoignent leur amène l'affection, mieux encore, la confiance des garçons en leur guide spirituel.

On comprendra maintenant, — si j'ai été assez heureux pour être assez clair, — quelle peut être l'action de ce guide sur ces jeunes caractères, avec les éléments dont il dispose et les occasions qui ne lui manquent pas. — On verra comment il est à même de donner des avis, parce qu'il mettra à les offrir la liberté d'un ami ; et comment ses avis recevront bon accueil, parce qu'il y joindra la discrétion d'un ami plus âgé. Il ne dira pas : *Vous devriez faire ainsi*, mais : *A votre place, j'agirais de telle sorte.* — On verra également que l'écolier, désirant l'estime du maître pour ses qualités de cœur, sera peu curieux d'une estime limitée, énoncée en ces termes, par exemple : A est un excellent garçon ; oh, très bon ; mais d'une paresse ! ... Il voudra que ce qui est dit de son caractère, puisse aussi l'être de son intelligence et de sa volonté. S'il est réellemeut paresseux, il travaillera ; s'il est borné, il fera le possible. — On peut espérer qu'avec une telle édu-

cation, les enfants seront un jour des hommes, dans le beau et grand sens de ce mot; capables de chercher chacun la vérité quelle qu'elle soit, soucieux de l'avoir, et ardents à la répandre par les moyens employés jadis sur eux-mêmes : l'amitié, la raison et la persuasion. — On concevra enfin que ces enfants, devenus hommes et pères, et n'ayant gardé que de bons souvenirs de leur temps d'école, verront avec plaisir *leurs* enfants dirigés par les disciples de leurs anciens maîtres, réduiront les plaintes enfantines à ce qu'elles valent, et donneront à leur postérité le respect de l'école, ce fondement de la société.

Un dernier mot, sous forme d'avertissement qui va de soi. — Je ne prétends pas que cette esquisse d'une des faces pédagogiques en Angleterre soit l'expression rigoureuse de ce qui est, partout et toujours; mais toujours et partout, les traits relevés ci-dessus ne peuvent pas ne pas être notés de tout observateur vivant dans le pays.

Alton (Hampshire), février 1889. J.-L. Schulé.

CHRONIQUE SUISSE[1]

— L'Exposition scolaire suisse à Paris fait très bon effet, l'espace accordé à notre pays étant en 1889 du double de celui qui lui avait été assigné en 1878.

— La *loi tessinoise* a fixé un minimum de traitement pour les instituteurs. Mais on l'élude par les marchandages au rabais qui étaient aussi en usage dans les autres cantons jadis. La loi frappe d'amendes les communes qui se livrent à ce trafic. Mais la loi n'est pas plus respectée sur ce point que sur d'autres. La gratuité des moyens d'enseignement proposée en Grand Conseil n'a pas réuni la majorité, parce qu'à l'heure qu'il est le matériel est déjà fourni gratuitement aux pauvres.

— M. Rebsamen, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen, a été réélu pour une période de 6 ans.

— Le corps des cadets de Neuchâtel a subi une transformation. On a substitué à un uniforme coûteux une blouse fermée par un ceinturon. Les élèves étrangers sont dispensés d'en faire partie.

— La question des *caisses d'épargne scolaires* qui, dans les cantons romands en général, a beaucoup perdu de terrain, est encore l'objet de discussions dans le canton de Vaud. La générosité, disent les uns, voilà ce qu'il faut favoriser et propager parmi la jeunesse.— C'est bien, répondent d'autres, mais comment être généreux de son argent, si on n'en a pas? — A la Société d'utilité publique, on a cité les faits suivants : La Caisse d'épargne scolaire de Vevey, fondée en 1881, possédait au 31 décembre 1888, 17 000 francs. A Vevey encore, des enfants d'ouvriers ont placé à l'épargne une somme double ou triple de celle de fils de familles aisées.

A Aigle, il a été vendu du 15 octobre 1887 à décembre 1888 plus de 2132 timbres. Une question importante est celle de la sécurité des dépôts de l'enfance qu'il s'agit de garantir contre les coups de la faillite ou contre la cupidité des parents qui veulent s'approprier les économies de leurs enfants.

[1] Quelques-uns de ces faits divers ont quelques semaines de date.

— La *Caisse de prévoyance des régents primaires genevois* date de 1836. Les pensions que peut allouer la Société s'élèvent à 1300-1400 francs. Pour avoir droit à la pension complète, il faut avoir opéré 25 versements annuels, avoir atteint sa 50e année et faire partie du corps enseignant. Nous puisons ces détails dans une brochure publiée par M. Charrey, l'ancien caissier et gérant de l'*Educateur* et membre du Comité central de la Suisse romande.

— Le *Times*, le plus grand des journaux européens, publie un article très louangeur pour la Suisse et l'Allemagne, au point de vue de l'instruction publique. A l'entendre, et il y a du vrai là-dedans, de simples ouvriers, des domestiques, des portiers auraient des notions de tous genres qui manquent aux personnes de la même classe dans d'autres pays, et surtout dans la Grande-Bretagne. L'enseignement, dit le *Times*, est surtout oral, c'est la craie à la main que le maître donne l'explication au tableau noir. Les élèves sont plus attentifs ; ils ne donnent presque aucun signe de lassitude ou de distraction ; ils vont avec plaisir à l'école.

Nous sommes heureux de la bonne opinion qu'on a de nos écoles à l'étranger. Faisons tous nos efforts pour la mériter. Mais chez nous, hélas, tout n'est pas pour le mieux. Les élèves inattentifs ne manquent pas non plus, surtout dans les écoles où on les retient trop longtemps sur les mêmes bancs, comme c'est encore le cas en plusieurs endroits.

— Il va sortir des presses de Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, une nouvelle édition de l'histoire de la Suisse, de Daguet, pour les écoles primaires. Cette édition, la dixième, est revue et augmentée en ce qui concerne surtout le dernier chapitre relatif aux progrès et à la civilisation au XIXe siècle.

— L'exposition de Waldmann, à Zurich, ouverte dans la salle de musique du 21 juin au 7 juillet, attire beaucoup de monde. On y voit entre autres curiosités le Collier d'or que portait le fameux bourgmestre et que la ville de Zurich a racheté au prix de 12 000 francs, des lettres autographes de Waldmann, entre autres celle qu'il écrivait au Conseil de Zurich le 17 juin 1476, 5 jours avant la bataille de Morat, de Fribourg dont il commandait la garnison. On a également conservé le *Zunftmeisterbuch* ou liste des maîtres de métiers, avec des annotations de Waldmann, des trophées des guerres de Bourgogne.

A. D.

La musique notée et la musique chiffrée[1].

Correspondance neuchâteloise.

Savagnier, le 19 juin 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Les articles parus dans l'organe des instituteurs romands (nos 5, 7 et 12), appellent quelques lignes de réponse de la part du rapporteur général sur la question du chant, dont le travail a été soumis aux conférences des 13 et 14 septembre 1888.

[1] Nous avons reçu sur le même sujet de M. le pasteur Aubin une longue apologie de la méthode à laquelle s'attaquent MM. Robadey et Stucki. On comprendra qu'elle ne puisse pas figurer dans le même numéro.

A. D.

Disons tout d'abord que l'article du 1er mars dernier est le fait de la Rédaction qui commentait le compte rendu des conférences générales des instituteurs neuchâtelois paru au commencement de l'année courante ; le soussigné, n'en étant pas l'auteur, n'avait pas cru devoir prendre le premier la parole pour répondre à la correspondance de M. le pasteur Aubin ; mais la question paraissant devoir donner lieu à un intéressant débat et le corps enseignant neuchâtelois ayant bien fait quelques réserves sur l'application de la notation chiffrée, ce qui ne signifie pas absolument la méthode Chevé, comme nous le verrons plus loin, il nous paraît de notre devoir d'entrer dans la discussion, en premier lieu, pour rétablir les faits, puis pour dire notre opinion concernant le débat.

L'article de la Rédaction a tout d'abord un peu amplifié les résolutions prises, puisque rien, ni dans le rapport général, ni dans les rapports de sections, ni dans la discussion, n'avait été dit qui permît de conclure que les instituteurs de notre canton considéraient la méthode chiffrée ou méthode Chevé comme hâtive, expéditive, superficielle ! Cette méthode, au contraire, a été louée par plusieurs et notamment par le rapport de la section de Neuchâtel qui dit à cet égard : « Avant tout, il faut n'employer qu'une méthode rationnelle, celle de Chevé, permettant de graduer les difficultés et accorder une place importante au solfège, en commençant avec la notation chiffrée pour continuer dans le degré supérieur avec la notation figurée. »

D'autres rapporteurs, il est vrai, tout en reconnaissant à la méthode Chevé des qualités éducatives, préféraient employer tout de suite la notation figurée. Le rapporteur général, tenant compte des desiderata émis, avait proposé la conclusion suivante :

Conclusion 4, litt. *d*. — « Employer la musique notée de préférence à « la notation chiffrée, en considération de l'emploi universel de la pre- « mière par tous les compositeurs de musique vocale et instrumentale. » A l'appui de cette rédaction, nous disions dans le corps du rapport : « La mu- « sique chiffrée, à en croire les écrits qui nous sont parvenus, n'a pas répondu « à l'attente générale : quelques-uns d'entre nous l'admettent dans le degré « inférieur, mais non dans les deux autres ; il en est qui n'en voudraient « plus entendre parler et qui la condamnent absolument, tandis que tous « reconnaissent la nécessité de n'employer, dans les degrés supérieur et « même moyen, que la musique notée. » M. le professeur Stoll, dont la compétence en pareille matière n'est contestée par personne et qui a beaucoup travaillé à l'introduction de la méthode Chevé dans notre canton, se rallia à la conclusion présentée, tout en disant qu'il ne lui paraissait guère possible d'employer la notation figurée dans le degré inférieur, mais qu'il reconnaissait la nécessité de l'étudier dans les degrés moyen et supérieur. Après ce débat les membres du corps enseignant, à l'unanimité, votèrent la proposition formulée ci-dessus. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés et dans lesquels, nous paraît-il, aucune accusation grave n'est adressée à la méthode Chevé. La discussion a simplement prouvé que dans notre canton il était urgent que nos élèves en sortant à 16 ans de l'école primaire connussent la notation figurée, et cette décision, vu les circonstances, nous paraît parfaitement motivée.

Cela nous amène à dire notre opinion personnelle. Comme rapporteur général et par le fait de l'organisation des conférences, nous n'avons fait que résumer jusqu'ici les vues des sections et en tirer la conclusion qui nous paraissait devoir en être la conséquence.

Nous reconnaissons que la méthode chiffrée peut produire d'excellents résultats, mais nous croyons que cela tient plutôt à la marche bien graduée qu'a suivie M. Chevé, qu'au signe lui-même ; nous avons la conviction qu'en employant la notation figurée et en l'enseignant d'une manière rationnelle, on peut arriver dans toutes nos écoles primaires à un résultat satisfaisant. Ce n'est pas la voie suivie par l'auteur de la méthode chiffrée qui nous paraît défectueuse ; c'est le fait que le chiffre ne peut suffire à l'éducation musicale de nos enfants, parce qu'il n'est employé ni par les compositeurs de musique vocale et instrumentale, ni admis dans nos sociétés de chant locales, ni usité dans aucun concours cantonal, fédéral ou international. Ceux qui, à celui de Genève, en 1883, n'eussent connu que la méthode chiffrée, auraient fait assez triste figure au concours de lecture à vue. Il faut donc pour pouvoir faire partie utilement d'une société de chant connaître la notation figurée et pour cela, il faut l'avoir pratiquée à l'école primaire, puisque la majorité des enfants ne fréquentent que celle-là. Les partisans de la musique chiffrée reconnaissent eux-mêmes que tous ceux qui joueront plus tard d'un instrument quelconque devront apprendre à connaître la portée ; sans constituer la majorité, nous l'admettons, ils sont déjà en nombre respectable. M. Aubin prétend, d'autre part, que toutes les sociétés chorales peuvent employer la notation chiffrée ! C'est possible, sans nous paraître prouvé, mais cela existe-t-il ? En tout cas, dans notre canton, nous n'en connaissons aucune qui l'emploie ; aussi sommes-nous certains que si nous ne leur fournissions plus que des jeunes gens ou des jeunes filles pour lesquels les notes fussent des hiéroglyphes, elles ne nous en sauraient aucun gré. Il nous paraît qu'il en est de même ici qu'en bien d'autres matières pédagogiques. On reconnaît généralement que l'orthographe fraçaise n'est pas chose facile. D'aucuns ont déjà fait de louables efforts pour la simplifier. Qu'aurait-on dit cependant d'un instituteur qui se fût avisé, non seulement de marcher avec les révisionnistes, mais encore d'appliquer leurs principes dans sa classe ? Il est aussi reconnu aujourd'hui qu'il devient de plus en plus nécessaire de connaître deux langues. Que dirait-on de celui qui, sous prétexte d'apprendre à ses élèves un langage compris de tous, leur enseignerait le Volapuk ? A l'heure qu'il est encore, et cela non seulement en Suisse, mais dans le monde entier, l'immense majorité des chanteurs, sans parler des musiciens, doit connaître les notes ; la presque unanimité des sociétés chorales emploie cette écriture musicale ; il nous paraît donc impossible que les enfants ne l'étudient pas et nous ne pensons pas que l'école doive absolument travailler à contraindre tous et chacun à se soumettre au chiffre en abandonnant la note, d'autant plus qu'il est notoire qu'en 7 ou 8 ans d'école primaire, il est possible d'apprendre la théorie musicale, bien plus facilement qu'une seule langue ou seulement l'orthographe. M. Ambroise-Firmin Didot n'avait, pour mener à bien son projet, à lutter que contre l'opposition des pays de langue romande ou plutôt de l'Académie française ; de plus, sa réforme n'entraînait pas la revue des œuvres de nos grands écrivains qui seraient quand même restées compréhensibles ; malgré cela rien ne dit que la réussite soit prochaine ; ceux, au contraire, qui veulent absolument supprimer la note pour la remplacer par le chiffre, ont à lutter contre la terre entière ; aussi, cette mission, si c'en est une, nous a paru réunir trop peu de chances de réussite pour nous y associer. S'il s'agissait, dans l'idée de M. Aubin, d'amener chacun à connaître la notation figurée en commençant par le chiffre, il aurait ici des partisans, mais comme il prétend,

au contraire, ainsi qu'il résulte de son article, qu'il n'est pas nécessaire d'étudier les notes, il ne rencontrera parmi nous que peu ou point d'approbation.

Ainsi que le prouve la correspondance de notre collègue, M. Robadey, l'accord n'est pas aussi complet dans le canton de Genève à l'égard de la méthode préconisée par M. le pasteur Aubin qu'aurait pu le laisser croire ses lignes du 1er avril dernier; M. Plomb, dont l'autorité est invoquée par notre honorable contradicteur, paraît partager l'opinion du corps enseignant neuchâtelois en disant: « En revenant à la portée, comme seule écriture musicale, il faut, etc. »

Nous n'abuserons pas plus longtemps, M. le Rédacteur, de l'hospitalité que vous voudrez bien donner à ces lignes, d'autant plus que le but poursuivi par M. le Directeur de l'Instruction publique et le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise lorsqu'ils soumirent la question du chant aux délibérations du corps enseignant, n'était pas tant de provoquer un débat sur les deux écritures musicales que de rechercher les moyens de donner plus de développement encore au chant populaire, en faisant étudier dans toutes les écoles du canton un certain nombre de mêmes chants et en demandant l'élaboration d'un nouveau recueil, mieux approprié à nos classes que ceux actuellement en usage. Une commission chargée de ce travail a été nommée et nous aurons probablement sous peu l'occasion de revenir sur cette importante question. STUCKI.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

La réélection périodique des instituteurs.

Le dernier numéro du *Pionier* publie l'article suivant, signé par une autorité en matière d'instruction publique, M. Lüthi, professeur au Gymnase de Berne:

« Il est très frappant que, dans la nouvelle loi scolaire vaudoise, la réé-
» lection des instituteurs soit abolie. Elle a été enterrée sans cérémonie
» (ohne Sang und Klang) par le Grand Conseil. Cette démocratique inno-
» vation ne paraît pas, durant une période de six années, s'être justifiée
» dans le canton de Vaud. Et dans le canton de Berne? On cite des faits
» singuliers. Dans le Jura, un instituteur n'aurait pas été réélu parce qu'il
» avait fait son devoir et noté les absences. Dernièrement, les journaux
» annonçaient que, dans une commune du Seeland, un instituteur, qui
» avait les meilleurs certificats de la commission d'école, n'avait cepen-
» dant pas été réélu parce qu'il avait le plus beau jardin de l'endroit et
» qu'il fréquentait trop peu l'auberge. Et, de nouveau, on apprend que
» d'autres instituteurs ont été destitués. Très intéressants, les moyens mis
» en œuvre! Pour faire sauter le régent, on se cotisa afin d'amener, par
» des distributions de vin, les habitants des localité voisines qui possèdent
» des fonds sur la commune en question, et qui, pour cette raison, ont
» droit de vote. Que de tels abus se produisent quand il s'agit de l'édu-
» cation du peuple, c'est un scandale de la pire espèce. Nous désirerions
» 1° inviter les autorités compétentes à faire une enquête sur ce cas; 2°

» poser cette question, s'il n'y aurait pas lieu, dans la revision pendante » de notre loi, de supprimer la réélection périodique des instituteurs pri- » maires.

» Il y a assez d'autres moyens pour renvoyer les maîtres qui manquent » à leur devoir ; on n'a pas besoin de faire intervenir les passions de partis, » les corruptions d'électeurs, etc. A quoi servent toutes les dépenses de » l'Etat et des communes, les efforts pour améliorer les maisons d'école » et les moyens d'enseignement, etc., si les communes peuvent chasser un » instituteur sans motif valable ou pour avoir fait son devoir. L'influence » de l'Etat dans de telles communes, celles qui en ont le plus besoin, est » nulle, et c'est la jeune génération qui est victime de ce mal.

En lisant ces lignes, instituteur vaudois, j'éprouve une satisfaction toute particulière. Cette pensée, que, chez nous, la réélection a vécu, a une douceur infinie. Je constate aussi avec reconnaissance l'unanimité du Grand Conseil pour l'abandonner et le soin avec lequel le Département a évité même une confirmation à l'entrée en vigueur de la loi.

Eh oui ! elle a vécu la réélection. Elle est morte, la loi Cavin, aussi morte que la jument de Roland. Puisse-t-elle avoir partout le même sort !

L. M.

Le City College.

New-York, le 15 juin 1889.

Monsieur le rédacteur,

Le tableau que M. Ch. Bigot a fait à grands traits de l'établissement secondaire de New-York et que vous avez résumé dans votre numéro du 1er juin, est exact dans son ensemble ; mais en vue du congrès qui doit prochainement avoir lieu à Lausanne, je voudrais le compléter à l'usage des spécialistes, et redresser quelques petites erreurs de détail.

Le City College a été fondé en 1848 et, depuis qu'il existe, il n'a fait que gagner en réputation et en influence, grâce aux résultats excellents qu'il a constamment donnés; actuellement le nombre de ses élèves varie de 1200 à 1500.

Pour y être admis, il faut avoir 14 ans révolus, et subir avec succès un examen des plus élémentaires; on n'exige pas des élèves une grande somme de connaissances ; on tient à avoir des jeunes gens actifs, intelligents qui promettent de devenir *quelqu'un*. Voici le programme de l'examen d'admission :

Ecriture, orthographe, grammaire ; arithmétique et premiers éléments de géométrie ; géographie et histoire sommaires des Etats-Unis ; éléments de dessin industriel.

Cet examen n'est pas public ; seuls, les professeurs du College et les membres du Comité de surveillance y assistent; les examinateurs *ignorent le nom et la provenance des candidats*, désignés par des numéros, que leur assigne le directeur. Peu importe où et comment ils ont acquis leur savoir, pourvu qu'ils le possèdent. Ceux qui réussissent ne sont admis que *provisoirement*, à l'essai, pour *deux mois*, au bout desquels ou leur annonce si on les juge capables de poursuivre avec succès.

On est admis à chaque classe successive en subissant convenablement l'examen de passage avec les élèves de la classe précédente. Les élèves qui échouent cet examen répètent l'année; mais après un nouvel échec ils sont exclus.

En entrant, il faut indiquer la section que l'on veut suivre; il n'est pas permis de passer d'une section à l'autre, mais on peut, naturellement, en suivre une autre, en tout ou en partie, après avoir achevé celle qu'on avait choisie; il y en a trois : section classique, section scientifique et section industrielle et commerciale. Les deux premières durent 5 ans [et non 4, comme l'a dit l'EDUCATEUR], la troisième, 3 ans. Il y a, en outre, un cours technique supérieur, de 2 ans, où l'on forme des ingénieurs civils. L'année scolaire s'étend de la mi-septembre à la mi-juin; elle est divisée en deux semestres, le premier de 4 mois, le second de 5.

Je pense que c'est la section classique qui vous intéresse le plus, puisqu'il semble qu'on ne soit pas convaincu chez vous de la possibilité de bien apprendre les langues mortes en en commençant l'étude à 14 ans. Voici le programme de cette section, avec indication des heures hebdomadaires destinées à chaque branche; les deux semestres ne sont pas toujours identiques; je note en marge ce qui les différencie :

ANNÉE	BRANCHES	1er SEMESTRE	2me SEMESTRE
1re (14 à 15 ans)	Anglais	3 h.	Même horaire, mais la Géométrie est remplacée par l'*Algèbre*.
	Latin	5 «	
	Géométrie	5 «	
	Botanique	2 «	
	Eléments de physique	2 «	
	Dessin linéaire à main levée	3 «	
		Total 20 h.	
2me (15 à 16 ans)	Anglais	1 h.	7 heures de mathématiques au lieu de 8 et 3 heures de Dessin : *ombres et perspective*. Total 22 heures.
	Latin	3 «	
	Grec	3 «	
	Histoire	3 «	
	Algèbre et Géométrie	8 «	
	Zoologie	2 «	
		Total 20 h.	
3me (16 à 17 ans)	Anglais, langue et littérature	2 h.	1 heure seulement de Logique; *Géométrie analytique* au lieu de Trigonométrie; dessin *artistique*.
	Rhétorique	2 «	
	Logique	2 «	
	Latin	2 «	
	Grec	3 «	
	Histoire	2 «	
	Chimie	2 «	
	Trigonométrie	3 «	
	Dessin d'*ornementation*	3 «	
		Total 21 h.	
4me (17 à 18 ans)	Anglais, poésie	2 h.	2 heures seulement de Latin; le reste identique; total 18 heures.
	Latin	4 «	
	Grec	3 «	
	Sciences politiques	3 «	
	Histoire	1 «	
	Physique mathémat. et astronom.	4 «	
	Physique appliquée à la chimie	2 «	
	Antropologie	1 «	
		Total 20 h.	
5me (18 à 19 ans)	Une langue étrangère	5 h.	La Psychologie est remplacée par un cours d'*Histoire de la Philosophie* et de *Morale*. Les élèves qui désirent se perfectionner dans les mathématiques suivent le cours de calcul différentiel et intégral avec la 4me année de la section scientifique.
	Latin	3 «	
	Grec	3 «	
	Chimie	3 «	
	Psychologie	4 «	
	Géologie et minéralogie	1 «	
	Esthétique et histoire de l'art	1 «	
		Total 20 h.	

Vous serez frappé du petit nombre d'heures de leçons par semaine; en réalité il est inférieur à 20, car le *dessin* en occupe 2 ou 3 et, l'enseignement des sciences étant principalement pratique, expérimental, la moitié du temps qui lui est consacré se passe au *laboratoire*. Mais vous serez surtout étonné du très petit nombre d'heures accordées aux langues mortes. C'est qu'on tient beaucoup au travail personnel sérieux des élèves; on ne veut pas occuper toute leur journée à leur infuser d'une façon abstraite et dogmatique un savoir tout fait, qu'ils n'ont pas le temps de digérer ensuite, qu'ils reçoivent passivement et ne peuvent que mémoriser à la hâte ; les leçons ne doivent être qu'une incitation au travail personnel, et un guide. Le système consiste à enlever vigoureusement et rapidement les premiers éléments, sans s'y attarder outre mesure, car cela fatigue et décourage la jeunesse ; il est juste d'ajouter qu'on ne peut procéder ainsi qu'avec des élèves dont l'âge s'y prête. C'est peut-être là tout le secret des succès du City College.

Quant à la section scientifique, elle ne diffère pas beaucoup de la précédente; plusieurs cours sont suivis par les étudiants des deux sections ; les mathématiques sont poussées, dans la 4e année, jusqu'au calcul différentiel et intégral inclusivement; il y a bien encore quelques petites différences; mais la seule essentielle, c'est qu'au début le français remplace le latin et puis une autre langue moderne (allemand ou espagnol), le grec; mais l'enseignement du français cesse avec la 3e année, les élèves sont considérés comme étant à même de le continuer tout seuls, s'ils le veulent; ils n'ont plus qu'une langue étrangère à étudier en 4e année et l'enseignement de cette langue est alors porté à 5 heures par semaine; enfin, en 5e année, ils peuvent, s'ils le préfèrent, remplacer cette même langue *par le latin* dont un cours de 5 h. par semaine est institué à leur usage; ils font alors les éléments et un peu de César et de Salluste dans le 1er semestre, du Cicéron et du Virgile (Enéïde) dans le deuxième. Vous le voyez, c'est toujours le même système : entrer rapidement *in medias res*, surmonter les éléments, fournir à tous le moyen de poursuivre et de se perfectionner, s'ils le désirent. Ceux qui ne le désirent pas, n'arrivent quand même à rien de bon.

Même méthode pour les sciences : Dans les deux sections l'observation, l'expérience l'emportent sur l'enseignement verbal. Pour l'histoire naturelle, par exemple, peu d'arides classifications, de minuties, qui n'ont d'importance et d'intérêt que pour les spécialistes, et qui ne représentent rien à l'esprit des élèves; ceux-ci examinent, analysent et disséquent *les objets eux-mêmes*, et dessinent et décrivent ce qu'ils ont vu; l'enseignement théorique est surtout *biologique*: on expose les rapports généraux réciproques du monde inorganique et du monde vivant, du règne végétal et du règne animal ; la structure fondamentale des êtres vivants, l'organisation de quelques types, leur développement, leurs mœurs.

En Europe, où l'on ne craint pas d'exiger des élèves plus de 30 heures de leçons par semaine (sans compter le dessin et les travaux de laboratoire) on n'hésiterait pas à fondre ces deux sections en une seule; on n'aurait, en somme, que 25 heures de leçons par semaine (y compris le dessin et les laboratoires). Ici l'on a pensé qu'une bonne étude de la langue maternelle, accompagnée de celle de deux autres langues, mortes ou vivantes, — trois langues en tout — était tout ce qu'on peut raisonnablement demander en fait de linguistique à des jeunes gens qui doivent avant tout acquérir une solide culture générale. On ne se déciderait à

fondre les deux sections que si on se décidait d'abord à abandonner le grec, ou bien à en réduire l'enseignement et à le mettre sur un pied d'égalité avec la deuxième langue étrangère, en permettant aux élèves de la 4e année de choisir à leur gré.

Quoiqu'il en soit, les élèves des deux sections actuelles ont tous à peu près la même culture générale : la culture scientifique *est* la même; la culture littéraire est *équivalente* : ancienne pour les uns, moderne pour les autres.

Je laisse de côté la section industrielle et commerciale; c'est le cours scientifique en raccourci, avec quelques applications spéciales ; il est caractérisé par les ateliers; les élèves des autres sections peuvent aussi fréquenter les ateliers, et le font souvent; on les y autorise à condition que cela ne les empêche pas de travailler convenablement pour les cours qu'ils suivent. N.

JURA BERNOIS

Ecole normale et école cantonale. Conflit littéraire. Cours de travaux manuels.

Le synode de cercle de Porrentruy s'est réuni le 22 juin au chef-lieu de district pour s'occuper de deux questions principales et d'autres de moindre importance.

Le comité cantonal demandait aux synodes de cercle d'émettre leurs vœux en ce qui concerne l'inspection des écoles. A Porrentruy, le corps enseignant réclame la continuation du système actuel. On voudrait même voir augmenter le nombre des inspecteurs.

On sait que le Grand Conseil bernois a demandé au Conseil d'Etat d'étudier la question de la fusion de l'école normale de Porrentruy avec l'école cantonale de la même ville, et de voir s'il n'y aurait pas lieu de supprimer l'internat pour tous les élèves indistinctement et non pour une partie seulement.

Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'école normale a été célébré le 15 octobre 1887. A ce moment chacun disait que l'école normale de Porrentruy avait devant elle une carrière de paix et de prospérité. Divers incidents ont amené au sein du Conseil d'Etat une opposition assez vive contre l'école normale. On dit aussi qu'il n'est pas bon que l'instituteur soit cloitré pendant ses études, mais qu'il y aurait des avantages considérables à ce que le maître d'école fût formé dans les mêmes établissements que les futurs pasteurs, médecins, professeurs. On pense que l'influence du corps enseignant ne pourrait qu'y gagner.

La fusion de l'école normale avec l'école cantonale passionne, semble-t-il, les esprits dans le synode d'Ajoie, du moins si l'on en juge par les articles de la presse politique. Dans les autres districts, on en parle peu et on semble attendre les événements avant de se prononcer. D'après les délibérations et les rapports présentés à Porrentruy par MM. Henry, instituteur, et Zobrist, professeur, il paraît que tout le monde est d'accord pour ne pas demander la réunion des deux établissements sous la même direction.

Les partisans de la fusion l'acceptent si on la leur impose, tandis que la majorité veut conserver l'école normale telle quelle avec son internat. Le corps enseignant ajoulot va même plus loin. Il demande, contrairement

à ce qui se pratique aujourd'hui, que l'internat soit obligatoire pendant toute la durée des cours. C'est là, à notre avis, une proposition qui dépasse son but.

Le Comité du synode d'Ajoie a été chargé de s'entendre avec les autres synodes jurassiens pour faire parvenir à qui de droit les vœux du corps enseignant sur cette question importante.

— M. Philippe Godet, de Neuchâtel fait annoncer dans les journaux la publication d'une *Histoire littéraire de la Suisse romande*, après avoir appris qu'un de ses confrères, M. le Dr Virgile Rossel, professeur à Berne, avait en manuscrit un ouvrage analogue auquel il mettait la dernière main. Le *Semeur* du 25 avril dernier annonçait, en effet, la publication de l'ouvrage du Dr Rossel, qui se plaint des procédés de M. Philippe Godet.

« Dans son prospectus, dit M. Rossel, distribué au mois de juin déjà, » bien que son volume doive paraître à la fin de l'année seulement, M. » Ph. Godet affirme que « personne encore n'avait *songé* à tracer un ta- « bleau d'ensemble » de notre littérature nationale. Or, indépendamment » de l'entrefilet du *Semeur*, qui n'aura pas échappé à M. Godet, celui-ci, » au cours d'une visite qu'il me fit le 16 octobre 1888, apprit de ma bou- » che que j'étais occupé depuis longtemps à mon *Histoire littéraire de la* » *Suisse romande* et je le mis sommairement au courant de mes travaux, » Là-dessus, il me déclara qu'il avait bien été engagé à entreprendre une » sorte de résumé de cette histoire, mais qu'il n'avait encore rien fait et » qu'il ne savait pas s'il ferait quelque chose. »

MM. Delachaux et Niestlé, dans une déclaration du 26 juin 1889, confirment les renseignements ci-dessus en disant « qu'il y a plus de deux ans » qu'ils sont en pourparlers avec M. Godet et qu'ils ont bien eu connaissance du projet de M. Rossel dès le mois d'octobre 1888.

On voit donc que M. Godet n'est ici ni le seul ni le premier qui ait songé à dresser un tableau d'ensemble de notre littérature romande. M. Rossel publie son *Histoire littéraire* chez M. H. Georg, éditeur à Genève, en deux volumes d'au moins 500 pages l'un. Le prix de souscription est de 12 francs pour l'ouvrage complet.

— Vingt-cinq instituteurs bernois se sont fait inscrire pour assister au cours de travaux manuels de Genève, tout en demandant un subside cantonal. Le Conseil d'Etat, par suite de l'insuffisance des crédits, n'a pu prendre que six demandes en considération. H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Publications nouvelles.

M. Henri Mignot a pris rang, il y a plusieurs années, parmi les principaux éditeurs de la Suisse romande.

Histoire suisse, romans, nouvelles, volumes de vers, aventures, traductions de l'allemand et de l'anglais, tout cela et bien d'autres choses encore sont sorties de cette librairie féconde et courageuse. Le succès a répondu à ces efforts.

Nos auteurs nationaux, comme les écrivains étrangers, ont trouvé en M. Mignot un propagateur éclairé de leurs œuvres et de leurs essais.

Nous avons de cette activité une preuve nouvelle dans l'envoi qui nous

est fait de quelques publications récentes que nous ne pouvons malheureusement pas examiner toutes aujourd'hui faute de la place nécessaire pour rendre un compte détaillé de chacune d'elles.

D'abord en fait d'histoire, il a paru des *Mélanges d'histoire nationale* qui demandent un compte rendu spécial que nous ferons, car il est question de Winkelried, de Nicolas de Flue, des guerres de Bourgogne, de Calvin, de Frédéric-César de la Harpe, des historiens suisses les plus récents et d'une foule de choses et de personnes qui intéressent plus ou moins vivement quiconque s'occupe d'histoire nationale.

L'auteur en est M. Pierre Vaucher, bien connu par ses travaux de critique et dont les *Esquisses d'histoire suisse* ont déjà vu le jour chez le même éditeur (1882).

Notons ensuite un roman d'aventures et de science d'un genre neuf et original et dont l'auteur est M. Gustave Michaud, professeur à Payerne. En voici la donnée : « Un américain de 27 ans, riche, peu studieux et qui n'a aimé jusqu'alors que ses melons et deux nièces charmantes, se rencontre, à propos d'un accident arrivé à une de ces dernières, avec une jeune doctoresse de 23 ans, aussi belle que savante et qui, bien que pauvre elle-même, prodigue de préférence ses soins aux indigents. William Willougby, c'est le nom de baptême du héros, s'éprend tout de bon de Miss Evens et voudrait l'épouser. La jeune fille, qui a refusé jusqu'alors tous les riches partis qui se sont présentés, l'accueille avec une secrète sympathie, mais lui déclare qu'elle n'épousera que l'homme qui se sera signalé par quelque grand service rendu à la science ou à l'humanité. D'abord atteré par cette réponse, William Willougby finit cependant par se remettre et prend l'héroïque résolution de se rendre digne de celle qu'il aime, en tentant ce qui n'avait réussi à personne jusqu'alors, c'est-à-dire l'exploration du Pôle Nord. Il se plonge dans l'étude des livres et des cartes qui peuvent le guider dans son entreprise, s'associe de vieux loups de mer et se fait construire un navire sur le plan nouveau que lui suggèrent ses associés et ses connaissances acquises.

Les deux tiers du volume sont consacrés à la description du voyage de William, marqué par toutes sortes de périls, d'aventures piquantes ou pathétiques, mais qui finissent par des revers décisifs.

William Willougby revient exténué, malade, estropié et au désespoir de n'avoir pas réussi. Mais l'ange consolateur est là, sous les traits adorés de Miss Evens qui, au récit des infortunes de celui qu'elle aime, est accourue à son chevet, parce qu'elle l'admire maintenant autant qu'elle l'aime ; elle lui demande pardon de l'épreuve qu'elle lui a imposée et dont elle a été punie elle-même par le remords en apprenant tout ce qu'il avait fait et souffert pour l'amour d'elle. On devine le reste.

Un autre livre édité par M. Mignot est le *théâtre de société* de Mademoiselle Berthe Vadier. Quelle personne tant soit peu lettrée dans la Suisse romande qui ne connaisse cet écrivain remarquable, avec son talent si pur, si fin d'observateur et de conteur et auquel on doit tant d'œuvres variées, y compris la biographie d'un ami célèbre (qui était aussi le nôtre), Amiel.

Le théâtre de société n'a peut-être qu'un défaut, celui d'être un peu trop spirituel pour l'adolescence. Mais on ne peut qu'admirer la manière dont l'auteur a su rendre le caractère de Christine, la reine de Suède, alors à ses débuts, et qui n'était pas encore la femme extravagante et odieuse qu'elle devint après son abdication. Le caractère de son cousin, Charles-Gustave des deux Ponts n'est pas rendu avec moins de fidélité et forme un

parfait contraste et par sa bonne humeur et son bon sens sympathique avec sa terrible cousine. A DAGUET.

PETIT COURS DE CHIMIE *donné à l'école secondaire de Neuchâtel, 1887 et 1888, par* M. HULLIGER, *à Fleurier*, chez M. Montandon. 32 pages in-quarto.

Ce cahier de chimie élémentaire était évidemment destiné à être dicté aux élèves. Il a été lithographié pour épargner à ces derniers la peine d'écrire ces données et pour éviter les incorrections qui résultent inévitablement d'un système de dictée, surtout dans des matières aussi nouvelles pour de jeunes intelligences.

Quant à la valeur intrinsèque de ce travail nous en laissons le jugement aux professeurs de chimie, auxquels nous avons soumis ces éléments. Il importe en fait de science qu'il en soit ainsi si on veut qu'elle soit en progrès.

Rapport du Département de l'Instruction publique pour 1888 [1].

Ce rapport s'étendant à toutes les parties de l'enseignement et à tout ce qui concerne l'instruction publique, est trop touffu pour être analysé dans nos colonnes. L'instruction primaire est celle qui offre le plus de détails. On y trouve des preuves non équivoques de l'activité des inspecteurs d'écoles et de leur intelligence des besoins de l'éducation physique, intellectuelle et morale. Ils insistent avec raison sur l'application de la méthode orale d'intuition, dont l'enseignement laisse encore à désirer.

Et là où on fait de l'enseignement oral, il est parfois mal conçu, parce qu'il n'est pas préparé et fait sans méthode. Ce n'est pas le cas alors de parler, avec un Français, de la parole du maître.

L'enseignement du français suggère aux rapporteurs la citation suivante empruntée à M. Gréard, le pédagogue peut-être le plus autorisé de France, sur la manière d'enseigner la composition : *il faut apprendre à un enfant à trouver les idées* ; il *faut lui apprendre à composer*.

Ceci nous l'avons dit aussi dans l'*Educateur*, en donnant des exemples. Il y a plusieurs moyens pour cela, dont le plus simple consiste à faire parler l'élève. On écrit ensuite ce qui a été dit sur n'importe quoi : exhibition d'objets, images, intuition et rédaction.

Ce rapport donne un certain nombre d'exemples ou d'exercices gradués d'invention et de composition. Mais, à notre avis, ces sortes d'exercices lassent bientôt par la sécheresse qui s'attache à une énumération, et mieux vaut concentrer l'attention de l'élève sur un objet ou sur un être qui dise quelquechose à leur imagination juvénile, et qu'ils ont eu l'occasion d'observer.

L'enseignement de la composition par l'*exhibition d'images* a un avantage marqué sur la simple explication ou le compte rendu des parties d'un objet ou l'énumération des objets par lesquels on attire l'attention des élèves. A. D.

[1] Imprimerie de Cernier. 232 pages avec 21 tableaux.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.